



Rapport d'activité 2017

Commission Locale de l'Eau

du SAGE Boutonne

Validé en CLE le 14 décembre 2018

Structure porteuse :

Syndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement
et de la gestion du bassin de la Boutonne



Opération réalisée avec le concours financier
de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
et de la Région Nouvelle-Aquitaine



Table des matières

PREAMBULE	2
I. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT, DE LA CLE ET DE LA STRUCTURE PORTEUSE	2
1. LE BASSIN VERSANT	2
2. LE SYMBO STRUCTURE PORTEUSE.....	3
3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	4
4. LES ENJEUX MAJEURS DU SAGE BOUTONNE	6
II. LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE EN 2017	4
1. LES REUNIONS DE CLE ET DE BUREAU	4
III. LES ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE EN 2017	4
L'organisation de la gouvernance sur le bassin versant.....	4
Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE	5
Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques	8
Gestion quantitative	9
Gestion des eaux superficielles et souterraines.....	9
Inondations	10
IV. Volet financier de la mise en œuvre du SAGE Boutonne	10

PREAMBULE

2017-2018 a été une année de transition importante du point de la gouvernance et de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau.

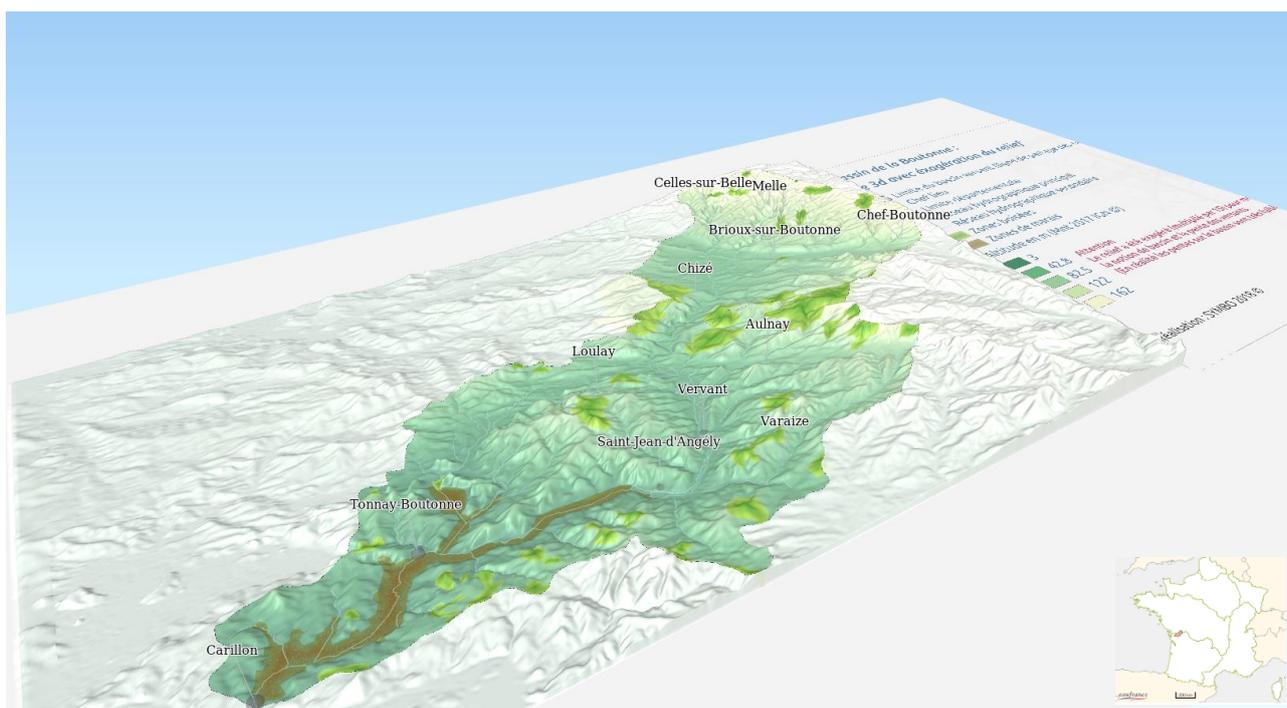
La plus grande part de l'activité a donc consisté à mettre en place cette réorganisation territoriale en lien avec les lois de réforme MAPTAM et NOTRe, notamment pour la compétence GEMAPI applicable au 1^{er} janvier 2018, de la taxe associée, des transferts et actes administratifs, juridiques et financiers.

En application de l'article R.212-34 du Code de l'environnement, le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux menés par la CLE pendant l'année 2017.

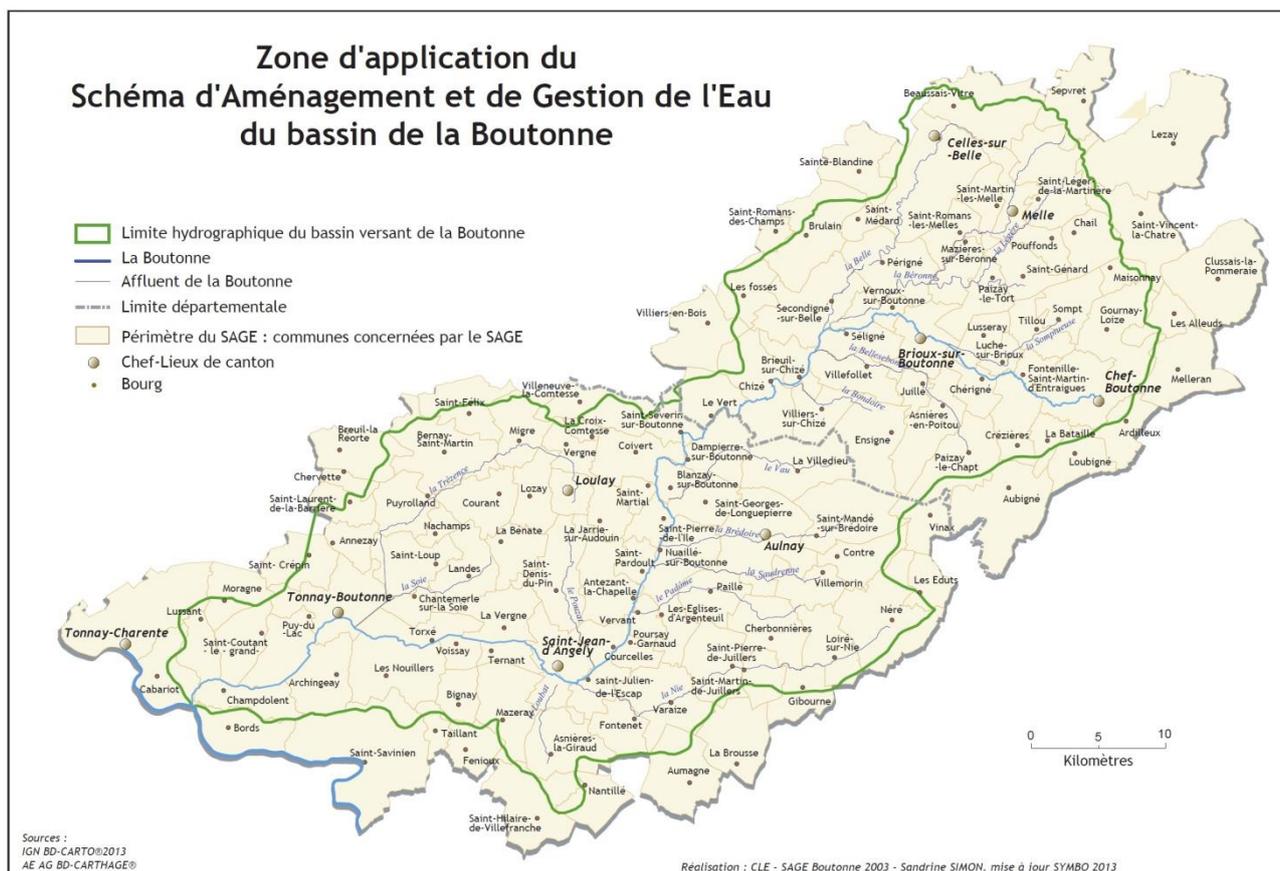
I. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT, DE LA CLE ET DE LA STRUCTURE PORTEUSE

1. LE BASSIN VERSANT

Affluent aval de la Charente, la Boutonne s'étend sur près de 310 km, draine un bassin versant de 1320 km² et traverse deux départements : 500 km² en Deux-Sèvres, 820 km² en Charente-Maritime.



Le périmètre du SAGE Boutonne, arrêté en 1996, comprend 128 communes et majoritairement (96% du BV) deux ECPI : CDC de Vals de Saintonge et CDC du Mellois en Poitou, ainsi que sur les franges du bassin la CDC Aunis Sud, la CARO (Rochefort), la CAN (Niort).



2. LE SYMBO STRUCTURE PORTEUSE

Le Syndicat mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne – SYMBO est la structure porteuse historique du SAGE Boutonne, créé en 1990 à cet effet.

Composé des :

- deux Conseils départementaux Charente-Maritime et Deux-Sèvres,
- des quatre syndicats de rivières existants dans le bassin versant :
 - le SMBB (Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres) ;
 - le SIBA (Syndicat Inter-communal de la Boutonne Amont sur la partie amont de la Charente-Maritime) ;
 - le SIVBA (Syndicat Boutonne de la Vallée Boutonne aval, à l'aval de St Jean d'Angély) ;
 - le Syndicat Trézence et Soie.
- Des neuf associations syndicales de Marais (ASA) de la Boutonne aval
- Du Syndicat mixte d'eau potable 4B (en Deux-Sèvres)

Le SYMBO exerce des missions d'animation, de coordination, de suivi pour la mise en œuvre du SAGE, du projet de territoire Boutonne, en lien avec les partenaires financiers et techniques du territoire.

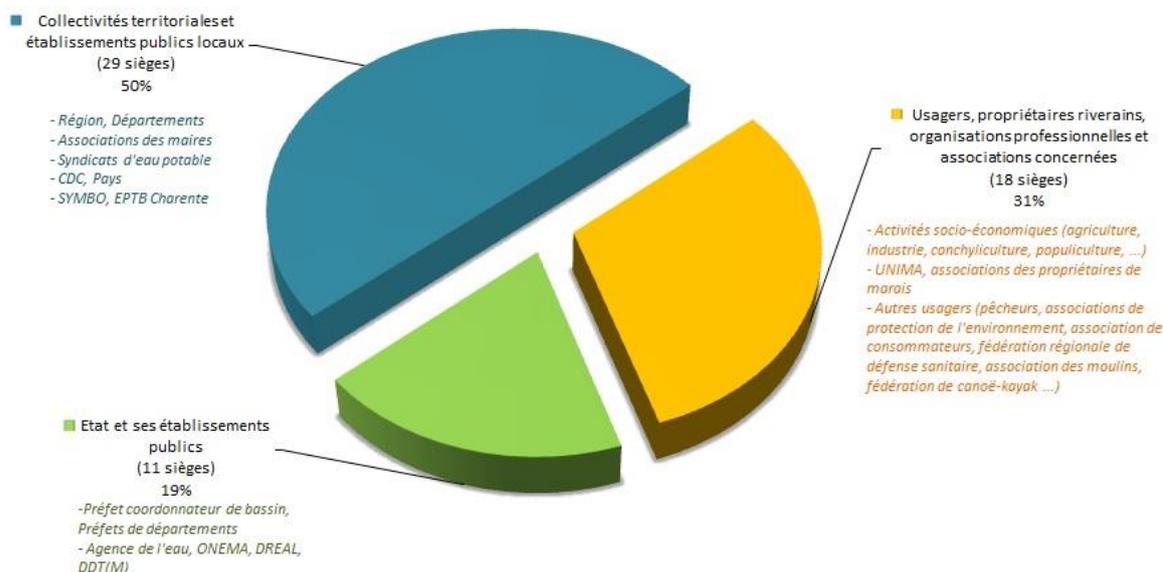
Le Président en exercice du SYMBO est M. Frédéric EMARD, maire de Saint-Jean-de-l'Escap, Vice-Président de la CDC Vals de Saintonge et par ailleurs Président de la CLE.

Le SYMBO comporte 3 agents dont deux affectés à la mise en œuvre du SAGE.

3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Composition de la Commission Locale de l'Eau - SAGE de la Boutonne -



Les trois collèges de la CLE Boutonne sont représentés respectivement par :

Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ⁽¹⁾

29 membres

Conseil régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

- MESNARD Françoise

Conseil départemental de la Charente-Maritime

- ALOË Caroline

- ROUSTIT Jean-Marie

Conseil départemental des Deux-Sèvres

- VACHON Séverine

Association des Maires de Charente-Maritime

- ANTONIN Philippe

- CHAIGNEAU James

- CHAMPENOIS Jacques

- CHIRON Marie-Claude

- DUGUY Jean-Luc

- JOUVE Philippe

- MOUTARDE Jean

- TACHE Ornella

- TRICARD Thierry

Association des Maires des Deux-Sèvres

- BELLO Marie-Hélène

- BOUCHET Jacqueline

- BELAUD Bernard

- LARGEAUD Jean-Claude

- LONGEAU Daniel

- NIVELLE Jean-Pierre

Syndicat Mixte pour l'Etude de l'Aménagement et de la Gestion du Bassin de la Boutonne (SYMBO)

- CERF Laurent

- FRAPPÉ Jean-Michel

- EMARD Frédéric

- GARNIER Michel

- HAUGUEL Christian

Institution interdépartementale pour l'aménagement du Fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)	- MAZIN Jean-Claude
Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B (SMAEP 4B)	- BARRÉ Daniel
Syndicat des Eaux de Charente Maritime	- PERRIER Maurice
Syndicat Mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois	- MIGAUD Magali
Communauté de Communes des Vals de Saintonge	- GIRAUD Thierry

⁽¹⁾ Membres de la CLE nominativement désignés par l'arrêté préfectoral n°11-3534 du 22/11/2011 modifié

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées ⁽²⁾ 18 membres

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime	- TRANQUARD Cédric
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	- AUDÉ Jean-Luc
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Rochefort et de Saintonge	- OBER Yves
Fédération des Deux-Sèvres des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	- PEIGNÉ Jean-Claude
Fédération de Charente-Maritime des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	- GIRAUD Patrice
Comité Régional de Conchyliculture de Poitou-Charentes (CRC)	- MAIRE Jacques
Union Centre Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement	- DEMARCQ Jean-Louis
Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement (APIEEE)	- RENAUDIN Aline
Chambre d'agriculture d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, en tant qu'Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole	- CHARLES Philippe - GIRAUDEAU Stéphane - MOIZANT Jean-Yves
Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime	- ROUSSET Alain
Union des Marais du département de la Charente-Maritime (UNIMA)	- MONBRUN Georges
Associations syndicales des propriétaires de marais sur la Boutonne aval ⁽³⁾	- CHASTAING Christophe
Association des Moulins du Bassin Versant de la Boutonne	- MERLE Roger
Comité départemental de Canoë-Kayak de la Charente-Maritime	- BITEAU Jean-Noël
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime	1 siège
Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Poitou-Charentes	- BERTHELOT Joël

⁽²⁾ Représentants nommés par les structures membres de la CLE désignées par l'arrêté préfectoral n°11-3534 du 22/11/2011 modifié

⁽³⁾ Représentant nommé par les AS de propriétaires de marais désignées par l'arrêté préfectoral n°12-3138bis du 28/12/2012

Collège des représentants de l'Etat et des ses établissements publics 11 membres

Monsieur le Préfet du bassin Adour-Garonne ou son représentant - 1 siège

Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant	- 1 siège
Madame la Préfète des Deux-Sèvres ou son représentant	- 1 siège
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	- 1 siège
Monsieur le Chef de la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime - ou son représentant	- 2 sièges
Monsieur le Chef de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) - Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres - ou son représentant	- 1 siège
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant	- 1 siège
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	- 2 sièges
Monsieur le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant	- 1 siège

4. LES ENJEUX MAJEURS DU SAGE BOUTONNE

Le SAGE révisé fin 2016 comporte plusieurs enjeux et dispositions sur lesquels le SAGE fixe des objectifs collectifs d'améliorations sur les principales altérations du bassin:

PAGD > 5 enjeux majeurs	Nombre Dispositions	Objectifs prioritaires
1- Gouvernance	11	Syndicat unique, portage suivi SAGE, projet territoire
2- Milieux aquatiques	21	Morphologie, continuité, gestion coordonnée des ouvrages, zones humides, têtes de BV, boisements et bocage, aménagements et zones tampons pour limiter les transferts
3- Gestion quantitative	20	Métronologie, seuils objectifs, préservation et recharge nappes, économies d'eau et substitution, évolutions de pratiques
4- Qualité des eaux	19	Suivis et détection, réduction pollutions diffuses notamment phytos, protection captages AEP, performance assainissement
5- Inondations	8	Repères de crues, docs urbanisme, préserver zones expansion de crues, gestion des eaux pluviales
	79	

Les altérations principales et déclassantes du point de la DCE sont:

- L'hydromorphologie des cours d'eau dégradée
- Pollution des eaux par les nitrates sur les masses d'eau superficielles souterraines
- Pesticides
- Phosphore
- Biologie (indice poisson)
- Oxygénation de l'eau

Ainsi que :

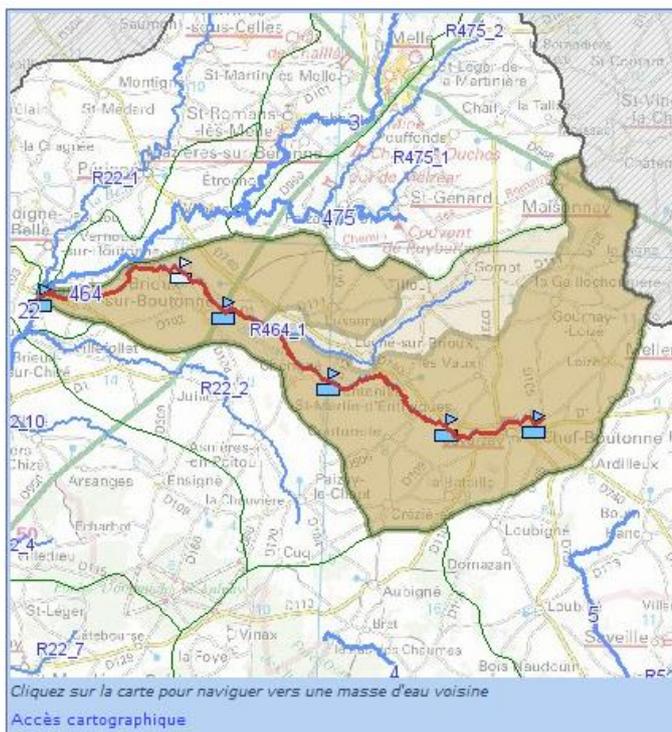
- la dégradation des zones humides, de leurs fonctionnalités et la perte des services rendus
- les habitats détériorés et banalisés par les travaux de rectification et d'assainissement
- les espèces invasives

Le bassin Boutonne au sens DCE est composé de trois masses d'eau rivières.

Dans le détail, voici les objectifs d'état des masses d'eau de la Boutonne et leur état tel qu'évalué à l'étude des dernières données terrain 2011-2012-2013 (source AEAG – SIE).

La Boutonne de sa source au confluent de la Belle

Code : FRFR464
Cours d'eau : La Boutonne
Type : Naturelle
Longueur : 25 Km
Commission territoriale : Charente
U.H.R. : Boutonne
Département(s) : Deux-Sèvres



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Ichtyofaune

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

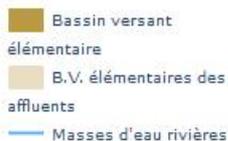
Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

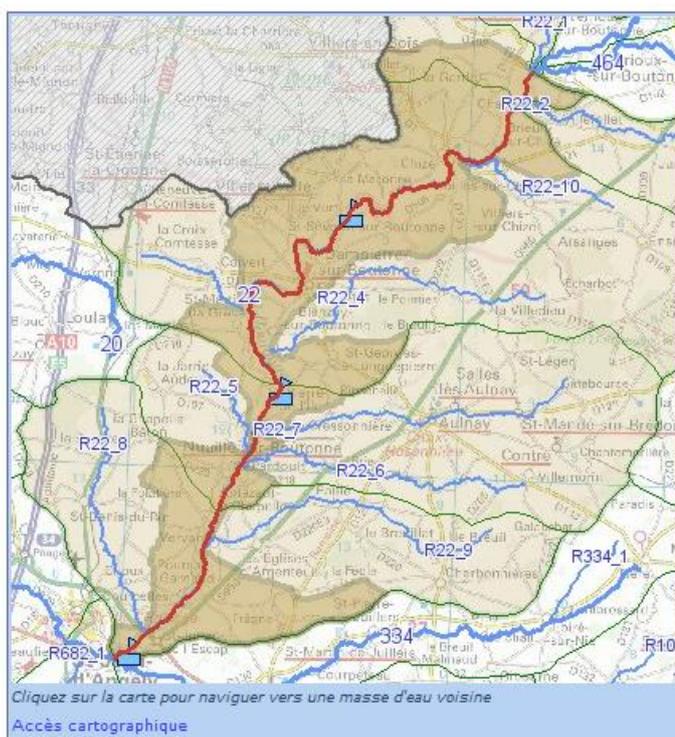
L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

Etat écologique : Origine : Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique : <ul style="list-style-type: none"> 05005950 - La Boutonne au Pont de Brioux 05006100 - La Boutonne à Lussay 	Indice de confiance Médiocre Haut	Etat chimique (avec ubiquistes) : Etat chimique (sans ubiquistes) : Origine : Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique : <ul style="list-style-type: none"> 05005950 - La Boutonne au Pont de Brioux 05006100 - La Boutonne à Lussay 	Indice de confiance Bon Haut Bon
	Mesuré		Mesuré
	Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station. Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface		

La Boutonne du confluent de la Belle au confluent de la Nie

Code : FRFR22
Cours d'eau : La Boutonne
Type : Naturelle
Longueur : 40 Km
Commission territoriale : Charente
U.H.R. : Boutonne
Département(s) : Deux-Sèvres, Charente-Maritime





Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Pesticides, Ichtyofaune

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

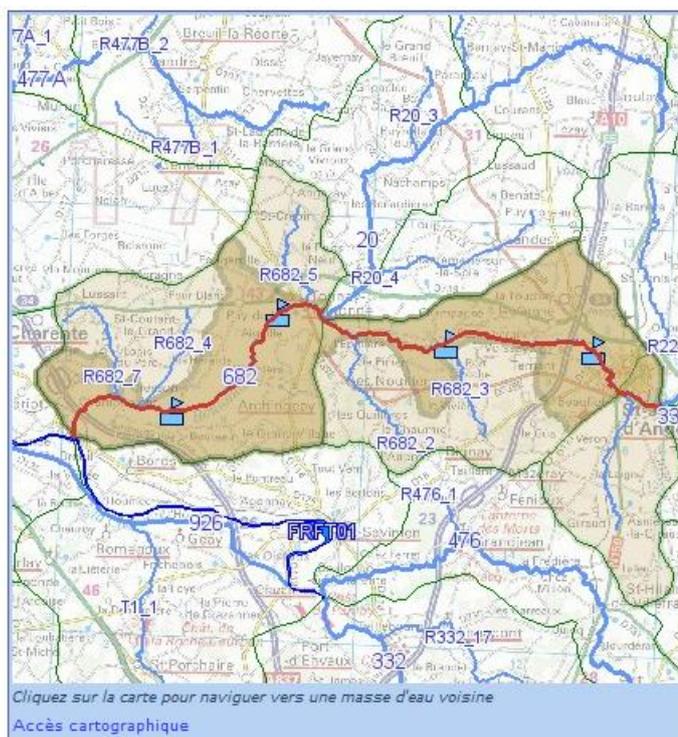
L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

<p>Etat écologique : Moyen <small>Indice de confiance Moyen</small></p> <p>Origine : Mesuré</p> <p>Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 05004000 - La Boutonne en amont de St-Jean d'Angély ● 05004300 - La Boutonne au niveau de Saint Pierre de l'Ile ● 05004500 - La Boutonne au Vert 	<p>Etat chimique (avec ubiquistes) : Bon <small>Indice de confiance Haut</small></p> <p>Etat chimique (sans ubiquistes) : Bon</p> <p>Origine : Mesuré</p> <p>Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 05004000 - La Boutonne en amont de St-Jean d'Angély ● 05004500 - La Boutonne au Vert
--	---

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
 Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

- **La Boutonne du confluent de la Nie au confluent de la Charente**
- **Code :** FRFR682
- Cours d'eau :** La Boutonne
- Type :** Naturelle
- Longueur :** 32 Km
- Commission territoriale :** Charente
- U.H.R. :** Boutonne
- Département(s) :** Charente-Maritime

-  Bassin versant élémentaire
-  B.V. élémentaires des affluents
-  Masses d'eau rivières



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Conditions naturelles, Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Ichtyofaune, Conditions morphologiques

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

	Indice de confiance		Indice de confiance
Etat écologique :	Moyen Moyen	Etat chimique (avec ubiquistes) :	Mauvais Faible
		Substance(s) déclassante(s) :	Mercur
Origine :	Mesuré	Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon
Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :		Origine :	Mesuré
● 05002500 - La Boutonne aux Vinçons		Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :	
		● 05002500 - La Boutonne aux Vinçons	
Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.			
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface			

II. LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE EN 2017

1. LES REUNIONS DE CLE ET DE BUREAU

En 2017, la CLE a été réunie deux fois en séance plénière :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
23-06-2017	Saint-Julien-de-l'Escap	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du précédent procès-verbal (réunion du 20 octobre 2016) - Approbation du rapport d'activités 2016 - Approbation du tableau de bord 2015 - Validation de la fiche action « Agr'eau » du projet de territoire - Point d'avancement des actions 2017 du SYMBO : étude GEMAPI, inventaires zones humides, gestion de l'étiage
19-12-2017	St-Jean d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du précédent procès-verbal - Avis sur le dossier du SYRES 17 : demande d'autorisation environnementale relative au projet de 23 réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne partie Charentaise-maritime

Le bureau de la CLE a été réuni quatre fois :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
17-01-2017	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la fiche action « Enquête auprès des irrigants » portée par l'OUGC à la demande de M. le Préfet de Charente-Maritime, pour le projet de territoire Boutonne
19-07-2017	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de la CLE sur le projet d'aménagement de la ZA Arcadys - Validation de la fiche action, fermes pilotes pour les couverts végétaux avec l'association Agr'Eau, pour le projet de territoire Boutonne
16-11-2017	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'avis à rendre sur le dossier déposé par le SYRES 17 auprès de DDTM 17, pour une demande d'autorisation environnementale relative au projet de 24 réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne partie Charentaise-maritime
11-12-2017	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet de réserves du SYRES 17 par le maître d'ouvrage

III. LES ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE EN 2017

L'organisation de la gouvernance sur le bassin versant

DISPOSITIONS 1, 2 DU SAGE

2017-2018 a été une année de transition importante du point de la gouvernance et de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau.

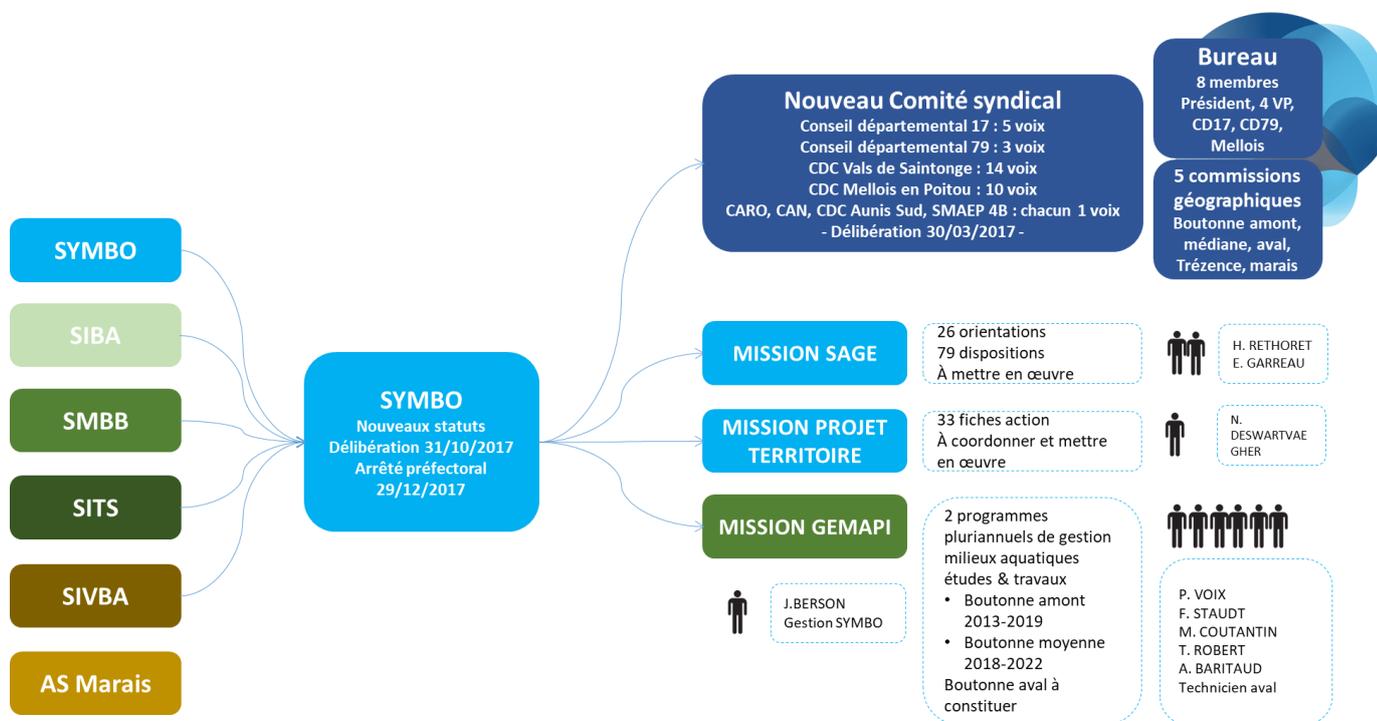
La plus grande part de l'activité de la structure porteuse a donc consisté à mettre en place cette réorganisation territoriale en lien avec les lois de réforme MAPTAM et NOTRe. Notamment de préparer la prise de compétence GEMAPI applicable au 1^{er} janvier 2018, la mise en place de la taxe associée, organiser les des transferts de compétences, de personnels, de biens et tous les actes administratifs, juridiques et financiers.

Il s'est agi pour la cellule d'animation de mener toute la concertation pour construire un diagnostic, des scénarios de réorganisation des compétences et des structures en place, qui soient partagés et validés par l'ensemble des parties prenantes : anciens membres des syndicats, futurs membres du fait de la représentation – substitution automatiques des communes par les EPCI à FP, financeurs, partenaires techniques et bien évidemment l'Etat.

Toute l'année a été consacrée à ces phases de concertation, de janvier 2017 démarrage de l'étude de réorganisation confiée en AMO à la société SCE, jusqu'au 27 décembre 2017, date à laquelle le Préfet de la Charente-Maritime a arrêté les modifications de statuts du SYMBO, la fusion des cinq syndicats en seul à l'échelle du bassin versant, valant dissolution des quatre autres.

Schématiquement, l'évolution peut se résumer de la sorte :

1. Fusion des syndicats et modifications des statuts du SYMBO (fin 2017)
2. Refonte de la gouvernance : Comité syndical, Bureau et commissions géographiques et intégration des nouveaux membres EPCI à FP (en substitution des communes)
3. Transferts de compétences des ECPI au SYMBO
4. Avec nouvelle modification des statuts : composition statutaire et gouvernance



Les étapes 2, 3 et 4 seront réalisées en 2018, après application de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

ENJEU 1 DU SAGE

Le SYMBO porte l'animation et la coordination des actions du contrat de territoire à l'échelle du SAGE (**Disposition 4**). Validé en juin 2016, sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2017. En lien avec l'animatrice du contrat, la cellule SAGE participe activement à l'accompagnement des actions et des acteurs afin de réaliser les objectifs de retour à l'équilibre quantitatif des besoins – ressource en eau disponible. Cela concerne notamment :

- Le portage de certaines actions au sein de la structure porteuse, comme l'étude sur la basse Vallée de la Boutonne, des liens entre hydraulique / populiculture / cultures de plaine rendant difficiles la gestion des ouvrages au fil de l'eau, le maintien des niveaux d'eau, des zones humides, d'habitats... (action 21 du contrat). Autre étude menée en interne, un diagnostic des méthodes d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants agricoles, pouvant permettre une rétention de l'eau et la réduction des transferts de matière et de polluants dans le bassin (action 29 du contrat) ;
- Animation d'ateliers techniques :
 - avec la Chambre Régionale d'agriculture et les OPA (Coops et négoce compris) pour fixer un cadre et valider un outil pour les diagnostics individuels d'exploitation, visant à adapter les pratiques et systèmes de cultures vers des économies d'eau et d'intrants. L'outil a été validé afin que les premiers diagnostics menés par la Chambre débutent au 2^{ème} semestre 2017 et que les objectifs du contrat de territoire puissent être réalisés (action 4 du contrat). Idem sur les MAE Irrig04/05 ouvertes sur le bassin versant de la Boutonne couverts par les opérateurs SMAEP4B, GODS, CA17 et CA79 (action 7 du contrat) ; la mise en place des réseaux de mesures et de diffusion de données techniques pour la conduite des cultures (actions 9, 10, 11, 17) ;
 - avec le Conseil Départemental 17 pour développer un partenariat sur la gestion par le SIBA / SYMBO des E.N.S. situés en zone humide de fonds de vallée de la Boutonne. Les échanges ont conduit à la signature d'une convention-cadre entre le CD 17 et le SYMBO pour engager des plans de gestion simples sur les E.N.S. sous maîtrise d'œuvre SYMBO en 2018 (action 22 du contrat) ;
- La concertation menée en CLE pour valider et intégrer une fiche action sur la constitution d'un réseau de 23 fermes pilotes avec l'association Agr'eau, de démonstration et promotion des couverts végétaux dans les cultures. Ceci en lien avec l'Association Française d'Agroforesterie, la coopérative de Tonnay-Boutonne et le Syndicat des Eaux 17 qui porte le programme Re'sources (action 5bis du contrat). En lien également avec l'action 13 d'expérimentation des semis sous couvert de maïs ;
- L'action d'envergure menée par le Conseil Départemental 17 sur le site de la Trézence, visant à proposer un scénario de gestion différenciée de la cuvette de Landes, fait l'objet d'une longue étude d'état des lieux / diagnostic / scénario / plan de gestion sur 18 mois. La cellule SAGE suit avec beaucoup d'intérêt ce projet et participe aux réunions, ateliers réguliers afin de contribuer à l'émergence d'un scénario où l'expérimentation et la réalisation de plusieurs objectifs du SAGE, mêlant valorisation économique et environnementale des potentialités du site, puissent être mis en oeuvre et si possible déployés sur d'autres secteurs. La concertation active menée sur ce territoire est aussi un laboratoire intéressant de démarches associant et impliquant étroitement notamment les élus locaux, les résidents et usagers divers. Le suivi de cette action se poursuivra en 2018, moment où les scénarios seront présentés et discutés ;
- Autre projet d'envergure, le stockage de l'eau (**action 15 du contrat et disposition 49 du SAGE**). Le dossier des réserves 17 porté par le SYRES 17 a été déposé à l'administration DDTM17 et au SYMBO durant l'été 2017. La cellule du SAGE a réalisé une analyse technique approfondie du dossier, afin de présenter le dossier aux élus du Bureau du SYMBO à deux reprises (en octobre et novembre 2017), puis en CLE en décembre 2017 afin de rendre un avis au titre de l'instruction du dossier loi sur l'eau. Suite aux compléments demandés par la DDTM17 au maître d'ouvrage, la CLE a émis un avis favorable en relevant plusieurs points de vigilance. Le dossier passe en enquête publique au printemps 2018.

Sur ce dossier des réserves, le rôle de concertation de la CLE et du syndicat mixte (**Disposition 3**) a été central et sollicité par les partenaires à deux reprises en 2017. Premièrement, afin de lever la « réserve » du préfet de la Charente-Maritime quant à la validation du projet de territoire Boutonne, une enquête auprès de tous les irrigants du secteur concerné par le projet SYRES 17 devait être menée, considérant que toutes les informations et précisions n'avaient peut-être pas été suffisamment exposées. Cela concernait le principe et les conditions d'adhésion à l'ASA Boutonne (engagements notamment financiers et fonciers), les modalités de partage de l'eau stockée, son prix au m³, les modalités pour les non raccordés aux réserves, celles concernant les non-adhérents qui verraient leurs volumes restreints d'année en année jusqu'au seuil plancher de 1000 m³ / an, et qui partageraient la ressource disponible dans le milieu superficiel (nappe d'accompagnement comprise) avec la condition du respect du Volume prélevable de 3,8 millions de m³ et des arrêtés de restriction en gestion de crise.

Le principe et l'importance de cette enquête d'information a été validée en Bureau de la CLE dès janvier 2017, afin de permettre la poursuite du projet en connaissance de cause pour les usagers concernés au premier chef.

Le courrier d'enquête a été produit et envoyé sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture. Une partie des enquêtés ont manifesté leur choix d'une adhésion à l'ASA, d'autres non du fait du coût d'entrée et du prix de l'eau, de l'approche de la retraite, d'un choix d'irriguer moins ou de pourvoir eux-même à une sécurisation de leur besoin en eau.

Secondement, la CLE et la structure porteuse du SAGE ont conduit une mission de médiation des acteurs relative au projet de réserves du SYRES 17. Pilotée de façon neutre par le SYMBO, et de façon indépendante en confiant cette mission par prestation à un cabinet spécialisé dans la médiation de projets d'aménagement (Néorama, Bordeaux), la mission a débuté fin 2017 avec pour objectif d'auditer largement tous les parties prenantes liées à ce projet : les collectivités et administrations, les financeurs, les différents représentants de la profession agricole, des usagers et associations environnementales... soit 25 entretiens et une quarantaine de personnes auditées. Le recensement des avis, points de convergence et de divergence a fait l'objet de reports réguliers au Comité de pilotage (Etat, CD 17, SYRES 17, Agence de l'eau, SYMBO) et à la décision de mener en 2018 trois ateliers de concertation technique sur les points durs du dossier, afin de créer des espaces de médiation et de conciliation, en marge de l'enquête publique et de l'instruction administrative du projet. Ces étapes pilotées par la cellule SAGE et réalisées par Néorama, en relation étroite avec le COPIL visent un rendu des audits et des conclusions des ateliers avant l'été 2018, qui précédera la décision d'autorisation administrative du projet.

L'ensemble de ces démarches démontrent le rôle primordial de la CLE et de la structure porteuse dans la mise en œuvre d'une concertation ouverte, facilitant et accompagnant l'échange d'informations, d'opinions, d'arguments, de façon plurielle avec objectivité et transparence, pour une meilleure appréciation et orientation des décisions en matière de projets et d'aménagements sur le territoire en lien avec les objectifs du SAGE. Notamment lorsque les projets sont complexes, peu concertés en amont et à un stade avancé, sans que les parties en aient eu connaissance ou aient été intégrées aux différents stades de conception ou de construction.

La cellule SAGE s'implique fortement aussi sur l'accompagnement technique aux collectivités : communes et inter-communalités (**Dispositions 9 et 10**) au sujet des inventaires de zones humides, cours d'eau et haies. Mettant à disposition toute la documentation administrative et technique pour leur réalisation (modèles de délibérations, de demandes de subvention, de cahier des charges, de consultation des acteurs, procédure de marché et analyse des offres...), l'animateur

en charge des ZH participe et conseille les élus et services sur l'intégralité de la démarche, jusqu'à la validation des données d'inventaire en lien avec le Forum des Marais Atlantiques. Cet accompagnement s'élargit à la constitution et la révision des documents d'urbanisme.

Dans ce cadre et sur les autres thématiques du SAGE, la capitalisation des données et leur valorisation (**disposition 11**) est assurée par ce même animateur, qui gère, actualise, modernise les bases de données du SYMBO, développe des représentations pour le suivi, l'animation des réunions d'animation, des restitutions cartographiques, la diffusion y compris sous forme dynamique de ces données sur le site internet du SYMBO.

Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques

ENJEU 2 DU SAGE

Ce volet est principalement mis en œuvre au travers des programmes pluriannuels de gestion rivières du SIBA et du SMBB. La cellule SAGE accompagne toutes les phases de ces PPG : conception, mise en place et mise en œuvre, au regard des dispositions du SAGE.

Le SIBA a construit en 2017 son nouveau PPG de travaux sur la Boutonne moyenne pour la période 2017-2022.

Le SMBB poursuit son PPG initié depuis plusieurs années sur la Boutonne amont en Deux-Sèvres.

Les projets de travaux de ces deux PPG concernent :

- la morphologie et la qualité des habitats aquatiques (**dispositions 12 et 13**)
- la continuité écologique (**disposition 19**)
- l'entretien raisonné de la ripisylve
- la restauration de sources (**orientation 9 sur les têtes de bassins**)
- la gestion coordonnée et restauration d'ouvrages hydrauliques (**disposition 20**)

L'orientation 8 sur la préservation, la gestion et la restauration des zones humides est très active sur la partie inventaires (**dispositions 22, 25, 26** cf supra) ; des actions de gestion et de restauration (**dispositions 23 et 24**) s'engagent avec notamment le Conseil départemental 17 sur le site de la Trézenne, avec le service E.N.S. 17 en vallée humide de la Boutonne.

En parallèle, la connaissance et la préservation des éléments bocagers (**dispositions 29, 31**) s'intègrent aux inventaires ZH et à leur inscription dans les documents d'urbanisme. Des campagnes de replantation (**disposition 30**) sont aussi engagées en partenariat avec la Fédération de Chasse 79, l'association Prom'Haies, le programme EVA en 17.

Enfin concernant la populiculture (**disposition 32**), filière historique et encore très active dans la vallée de la Boutonne, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec le CNPF (Centre national de la propriété forestière, délégation de Poitiers), et ont abouti à la finalisation du guide de bonnes pratiques pour la populiculture du bassin, intégrant un volet protection eau et milieux aquatiques à toutes les étapes de vie du peuplier : sélection, plantation, entretien, exploitation, remise en état. Ce guide sera diffusé à l'ensemble des professionnels exploitants et transformateurs, grands propriétaires, communes et élus de la vallée.

Gestion quantitative

ENJEU 3 DU SAGE

L'année 2017 a été particulièrement intense sur ce sujet.

Climatiquement, un hiver et printemps exceptionnellement secs, un étiage sévère, la Boutonne et ses affluents à des niveaux extrêmement bas voire en assec jusqu'à fin décembre et février de l'année suivante.

La question de la métrologie et de la définition des seuils, récurrente, mais encore mise en lumière par ces situations sèches et extrêmes a fait l'objet de nombreuses actions et avancées sur l'**orientation 12** « améliorer la connaissance de l'hydrosystème ».

Considérées comme prioritaires, la structure porteuse a engagé deux actions sur l'amélioration du réseau de mesures des débits et des niveaux de nappes, et sur le développement d'un modèle hydrologique simulant et permettant la prévision de ces indicateurs de gestion.

Une démarche et un marché public ont été respectivement lancés sur ces deux opérations :

1. Installation de sondes de débit et de sondes piézométriques (**dispositions 33, 37**)
2. Développement d'un modèle hydrologique Boutonne (permettant de répondre de façon transversale aux enjeux de gestion des **dispositions 45 et 46** et à terme à la meilleure définition et au respect des seuils de gestion, **dispositions 34, 35**)

Le marché pour le point 1 a finalement été infructueux mais une concertation technique avec le SPC DREAL a permis d'envisager l'installation d'une sonde de débit sous maîtrise d'ouvrage Etat sur un site repéré par le SYMBO et qui, si après vérification, convenait à la mesure des débits d'étiage. Cette sonde pourrait être installée, calibrée et maintenue à la charge du SPC.

Pour le point 2, le développement du modèle a été confié au bureau d'études EAUCEA sur la période 2017-2019 afin de faire progresser l'outil et son utilisation de façon opérationnelle sur un temps suffisant. Le modèle sera complété par une plateforme web de consultation des indicateurs et des simulations, et aura un fonctionnement annuel pour prendre en compte non seulement les problématiques d'étiage, mais aussi les aspects de recharge hivernale, campagne de printemps.

Le dossier de demande d'autorisation de création de réserves de substitution du SYRES 17 (**disposition 47**) a demandé un temps conséquent d'analyse (5200 pages !), d'expertise, de phases de présentation et de concertation auprès des membres du Bureau et de la CLE. Le sujet est évoqué dans la partie gouvernance.

Gestion des eaux superficielles et souterraines

ENJEU 4 DU SAGE

Au vu des actualités et priorités très prenantes sur les enjeux gouvernance et gestion quantitative, cette thématique a été peu investie en 2017.

Des actions ont été menées sur les aires de captages en lien avec les programmes Re'sources 79, la cellule Re'source régionale, le syndicat AEP 4B pour la mise en place de programmes d'actions pollutions diffuses (**dispositions 58 et 59**). Les échanges et retours d'expérience entre bassins, la mobilisation plus ciblée d'acteurs comme les coopératives et les négoce font partie des voies d'améliorations qui sont mobilisés par la cellule SAGE et l'animatrice du projet de territoire.

Inondations

ENJEU 5 DU SAGE

Le volet inondations a été développé jusqu'en 2016 sur le bassin de la Boutonne dans le cadre du PAPI Charente estuaire en lien avec l'EPTB Charente. Le SYMBO devait installer des repères de crues, des panneaux d'informations et organiser des journées de sensibilisation (**disposition 74**), ce qui a été mis en œuvre quasi intégralement.

Il restait quelques repères à installer qui l'ont été en grande partie en 2017.

Pour les mêmes raisons que l'enjeu 4, l'enjeu inondations n'a pas l'objet d'autres développements en 2017.

IV. Volet financier de la mise en œuvre du SAGE Boutonne

La cellule SAGE est composée de 2 animateurs au SYMBO.

Les dépenses de personnel, charges et frais de structure se répartissent de la façon suivante :

Qualification du personnel concerné	Montant total
Animateur du SAGE, Directeur (H. RETHORET)	56175.29€
Co-animateur du SAGE (E. GARREAU)	34158.04€
Frais de fonctionnement (26 604,39 X 2/3)	17736.26€
TOTAL	108069.59€

ANNEXE – Orientations et dispositions du SAGE

Enjeu	Orientations	Disposition	Libellé
1 Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE			
	1		Organiser la mise en œuvre du SAGE
	1		Structurer et conforter l'efficacité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
	2		Dégager les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre du SAGE
	2 Animer, coordonner les acteurs et les projets		
	3		Développer et pérenniser la concertation
	4		Coordonner un contrat opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE
	5		Assurer la cohérence et coordonner les actions menées dans le domaine de l'eau
	6		Assurer la cohérence des actions avec les SAGE limitrophes
	3 Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE		
	7		Renseigner le tableau de bord du SAGE
	4 Communiquer et sensibiliser		
	8		Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire
	9		Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE
	10		Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement
	11		Capitaliser et valoriser les données et les études sur le bassin versant
TOTAL ENJEU "GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE"			
2 Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques			
	5		Restaurer la morphologie des cours d'eau
	12		Inscrire des actions de restauration de la morphologie des cours d'eau dans le contrat opérationnel multithématique pluriannuel
	13		Préserver les milieux favorables au développement des espèces piscicoles
	14		Protéger le réseau hydrographique de l'urbanisation
	15		Communiquer et sensibiliser pour limiter l'impact des usages de loisir sur les cours d'eau
	6 Mener une politique de lutte contre les espèces exotiques envahissantes		
	16		Coordonner la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
	17		Communiquer et sensibiliser pour limiter le développement des espèces exotiques envahissantes
	7 Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau		
	18		Compléter la connaissance sur les ouvrages
	19		Améliorer la continuité écologique
	20		Assurer une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant
	21		Intégrer les principes de gestion des ouvrages dans les actes notariés
	8 Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides		
	22		Inventorier les zones humides et le réseau hydrographique
	23		Identifier les zones humides dont la gestion et la restauration est prioritaire
	24		Mener une politique de gestion et de restauration des zones humides dans le cadre des programmes opérationnels
	25		Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme
	26		Communiquer et sensibiliser sur la thématique des zones humides
	9 Identifier, caractériser les têtes de bassins versants		
	27		Identifier et caractériser les têtes de bassins
	28		Communiquer et sensibiliser sur les têtes de bassins
	10 Connaître et préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau		
	29		Inventorier les haies et talus
	30		Aménager le paysage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements
	31		Préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme
	11 Assurer la compatibilité entre l'activité de populiculture et les objectifs de bon état des cours d'eau		
	32		Intégrer un volet "eau et milieux aquatiques" à la charte environnement de la populiculture
3 Gestion quantitative			
	12 Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème		
	33		Fiabiliser le suivi météorologique existant
	34		Définir le débit d'objectif complémentaire
	35		Définir des seuils de gestion au moulin de Châtre
	36		Définir des débits minimum biologiques
	37		Améliorer la gestion des niveaux piézométriques
	38		Identifier les zones de recharge des nappes
	39		Préserver et mettre en valeur les zones de recharge des nappes
	14 Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource		
	40		Limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau
	41		Connaître les forages domestiques et publics et limiter leurs impacts
	42		Evaluer l'impact de la populiculture sur les cours d'eau
	110 Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs		
	43		Adapter les prélèvements aux conditions hydrologiques du milieu
	44		Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable
	45		Assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation
	46		Coordonner la gestion des prélèvements en période de crise
	49		Mettre en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE
	16 Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole		
	47		Mettre en place un programme et des expérimentations visant la réduction des prélèvements par la profession agricole
	48		Organiser des moments d'échanges pour adapter l'évolution des systèmes de production agricoles
	17 Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole		
	50		Développer une politique d'économies d'eau par les collectivités
	51		Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable
	52		Sensibilisation et information des usagers
4 Qualité des eaux superficielles et souterraines			
	18 Améliorer la connaissance		
	53		Identifier les besoins en réseaux de suivis complémentaires
	54		Analyse de la vulnérabilité des puits et forages domestiques
	55		Rester vigilant quant à l'avancée de la recherche relative aux substances émergentes
	56		Identifier l'origine des métaux sur les bassins versants concernés par la problématique
	19 Réduire les pollutions diffuses		
	57		Généraliser les aires d'alimentation de captages à l'ensemble des captages situés sur le périmètre du SAGE
	58		Mettre en place un programme d'actions pollutions diffuses
	20 Limiter les transferts vers les eaux souterraines et de surface		
	59		Renforcer les échanges entre agriculteurs pour limiter les transferts
	60		Limiter les transferts par ruissellement et l'érosion des sols
	21 Limiter l'impact des rejets ponctuels		
	61		S'assurer des capacités d'assainissement en amont de projets de développement urbains
	62		Limiter l'impact des nouveaux rejets instruits au titre des IOTA ET ICPE
	63		Diagnostiquer les réseaux des assainissements collectifs
	64		Fiabiliser les réseaux des assainissements collectifs
	65		Elaborer un programme de réduction des rejets industriels
	66		Formaliser, par convention, les rejets d'effluents de nature non domestique dans les réseaux d'assainissement des eaux usées des collectivités
	67		Identifier et hiérarchiser les assainissements non collectifs impactants
	22 Limiter l'usage non agricole des produits phytosanitaires		
	68		Améliorer les pratiques de désherbage sur l'espace communal et intercommunal
	69		Développer les chartes de jardinerie et paysagistes
	70		Améliorer les pratiques de désherbage sur les infrastructures de transport
	71		Communiquer et sensibiliser sur l'impact des pratiques de désherbage sur l'environnement et la santé

5	Inondations
23	Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation
72	Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation par ruissellement
73	Assurer la prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme
74	Informier et sensibiliser les usagers sur le risque inondation
24	Préserver les fonctionnalités des zones d'expansion des crues
75	Identifier et caractériser les zones d'expansion des crues
76	Restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues
77	Préserver les zones d'expansion des crues à travers les documents d'urbanisme
25	Améliorer la gestion des eaux pluviales
78	Améliorer la gestion des eaux pluviales à l'échelle communale et des projets d'aménagement
79	Élaborer les schémas directeurs des eaux pluviales
26	Limiter les phénomènes de ruissellement
	<i>Renvoi vers dispositions 29, 30 et 31</i>